



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

Face à une catastrophe sanitaire sans précédent, les fédérations CGT services publics et santé, action sociale tiennent à vous alerter sur la situation des assistants familiaux et des enfants qui leurs sont confiés en cette période de confinement.

Les difficultés sont déjà nombreuses en temps normal, mais depuis le 16 mars 2020 : plus d'écoles, plus d'autres lieux d'accueil et l'ensemble des services en lien avec l'accueil familial en service minima téléphonique : les assistantes et assistants familiaux sont alors contraints et confrontés à l'accueil des enfants H24, 7j/7j sans préparation, sans protection individuelle (masques) et avec très peu de soutien extérieur...

La suspension des soins et aides psychologiques est une difficulté majeure, source d'inquiétude et d'angoisse pour les enfants comme pour les familles d'accueil. Comment poursuivre les soins et la scolarisation des enfants alors que la grande majorité des IME (Instituts Médico-Educatifs), des ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques) et des CMP (Centres Médico-Psychologiques) sont fermés? Rappelons que certains enfants présentent des pathologies ou des handicaps.

Dans ces conditions, il est une autre mission extrêmement difficile pour les assistantes et assistants familiaux : assurer la « continuité scolaire » ; chaque parent connaît la galère imposée par le ministre de l'Éducation Nationale : « on a l'impression que les profs rattrapent 6 mois de retard ! » Imaginez ce que cela devient quand vous avez à domicile jusqu'à 4 enfants (en plus des vôtres) : assurer le suivi des cours, l'accès à l'ENT (Espace Numérique de Travail), l'impression des devoirs, s'improviser enseignant... sans aide ni moyens supplémentaires, au contraire !

Des inquiétudes également face à l'explosion des dépenses occasionnées par cette présence continue : frais de bouche supplémentaire, jeux achetés en plus pour occuper les uns quand les autres travaillent.

Les professionnels qui se retrouvent parfois seuls en fonction de leur situation familiale sont aussi davantage en difficulté : il leur est interdit de sortir avec les enfants même pour faire les courses et tous les employeurs n'ont pas mis en place de dérogation spécifique opposable lors de contrôle...

**Pour les fédérations CGT services publics et santé, action sociale, l'après confinement pose d'ores et déjà pour les assistantes et assistants familiaux des questions de santé (création d'un congé de récupération, droit RTT ? suivi médical renforcé ?), de rémunération (prime de fin d'année, prime macron 1000 €), de remboursement de frais courants, autant de points que les syndicats CGT porteront au dialogue social le temps venu.**

**En attendant, nous tenons à féliciter l'ensemble des assistantes et assistants familiaux pour leur engagement, leur pugnacité face à la catastrophe sanitaire. Applaudissons ces professionnelles et professionnels du social, trop souvent ignorés des pouvoirs publics et de la société...!**

Montreuil, le 9 avril 2020